

Longueuil, le 26 octobre 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 68172- Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 28 septembre dernier, concernant un document émis vers 1976 autorisant la construction d'un bassin d'irrigation sur le lot 321 du cadastre de la paroisse de Saint-Michel-Archange à Saint-Michel.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 3 août 1977 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)

Montréal, le 3 août 1977

Monsieur Gabriel Ste-Marie
7 rue Martin
St-Michel de Napierville, Qué.

A l'attention de: Monsieur Gabriel Ste-Marie

OBJET: Certificat d'autorisation
pour l'exploitation d'une
sablère dans la municipa-
lité de St-Michel de
Napierville.

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous
avez soumise le 25 juillet 1977, je vous annonce que,
en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi de
la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49),
j'autorise l'exécution des travaux décrits ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront
effectués sur le lot 321 du cadastre de St-Michel
Archange à St-Michel de Napierville et peuvent être
décrits sommairement comme suit:

Exploitation d'une nouvelle sablière dont
l'excavation s'effectue sur une superficie
de 4 arpents carrés et à une profondeur
maximale de 12 pieds. Après l'exploitation,
la restauration consiste à aménager un lac
artificiel pour l'ensemencement et l'éle-
vage de poissons conformément aux normes
du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche.

Le tout tel que représenté dans le formulaire de
demande d'autorisation signé le 25 juillet 1977 par
monsieur Gabriel Ste-Marie et suivant les documents ac-
compagnant cette demande.

.../2

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux dispositions susmentionnées et toute modification éventuelle à ce projet doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur des Services de
Protection de l'Environnement

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Gilles Jolicoeur, ing., M.Sc.

/fd

